

PAR COURRIEL :

Repentigny, le 4 septembre 2015

Objet : Demande d'accès concernant le parc Frédérick-Coiteux à Repentigny,

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès verbale, reçue le 20 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 27 juillet et 4 août 2015, 3 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Vous trouverez en pièces jointes une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

IF/if

p.j.

Original signé par
Isabelle Falardeau
Répondante régionale de l'accès aux documents

RAPPORT D'INSPECTION

Centre de contrôle environnemental du Québec

Direction régionale de Montréal, de Laval, de Lanaudière et des Laurentides
Région : Lanaudière

1 Identification

Date de l'inspection : 2015-07-28
2015-08-04

Heure d'arrivée : 9 h 01
Heure d'arrivée : 10 h 19

Heure de départ : 9 h 52
Heure de départ : 10 h 48

Inspecteur : Mireille Dumont

Accompagné de : ---

N° intervention : 300981173

Type d'intervention : Inspection

N° gestion documentaire : 7610-14-01-05576-01

N° du rapport d'inspection : 401279018

N° demande : 200435378

Type de demande : Plainte à caractère environnemental

But de l'inspection : I-PL / Repentigny / Commission scolaire des Affluents

Vérifier le bien-fondé de la plainte concernant des sols possiblement contaminés seraient transportés sur un terrain à l'Épiphanie. Ils proviennent d'une butte pour la future école dans le parc Frédéric-Coiteux.

Lieu inspecté

Nom du lieu : Parc Frédéric-Coiteaux

Nom usuel du lieu : Parc Frédéric-Coiteux

N° du lieu : X2156198

Type de lieu : établissement d'enseignement

Localisation du lieu inspecté :

Adresse du lieu : 1155, Basile-Routhier
Repentigny (Québec) J5Y 4C5

Coordonnées géographiques du lieu (GÉO NAD 83 degrés décimaux) : 45,777947073700;-73,438013618200

Intervenant du lieu

Nom	Fonction	Adresse postale (si différente du lieu)	No intervenant SAGO
Commission scolaire des Affluents	propriétaire	80, rue Jean-Baptiste Meilleur Repentigny (Québec) J6A 6C6	Y1400326

Conditions météo

Nuageux 23°C (2015-07-28)

Ensoleillé 23°C (2015-08-04)

Personnes rencontrées

SO

Nom	Fonction	N° de téléphone (ou autre)
art 53-54	Préposé Excavation G. Allard	
art 53-54	Chargé de projet Excavation G. Allard	
art 53-54	art 23-24 - surveillant chantier	

Mode d'identification

But expliqué : oui non s. o.

Mode d'identification : verbale preuve de statut

But expliqué à/identification faite auprès de : art 53-54

Plainte

SO

Plaignant rencontré : oui non

Photos numériques

Nombre de photos prises sur le terrain : 15

Nombre de photos annexées au rapport : 0

Toutes les photos annexées à ce rapport ont été prises par Mireille Dumont avec un appareil photo de type Canon PowerShot A1300 HD. L'original de ces photos a été conservé conformément à la Directive sur la gestion des photos numériques. La carte mémoire de l'appareil est demeurée en ma possession jusqu'au transfert des photos originales sur le serveur central.

Les photos sont conservées sur le répertoire sécurisé suivant : M:\Rég-14\dummi02\7610-14-01-05576-01

Toutes les photos apparaissant au présent rapport sont une fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et aucune n'a été modifiée.

Grilles d'inspection annexées

SO

Autres pièces annexées au rapport SO

	Numéro	Titre
<input type="checkbox"/> Croquis		
<input type="checkbox"/> Plan		
<input type="checkbox"/> Carte		
<input checked="" type="checkbox"/> Autre	1	courriel du 5 août 2015 et pièces jointes pertinentes : <ul style="list-style-type: none"> • caractérisation environnementale des sols entre l'élévation 16 mètres et le sommet de la butte existante – Construction d'une école primaire au parc Frédéric-Coiteux à Repentigny; Addenda N°1; • Addenda N° 5; • Addenda N° 7.

Échantillons SO

2 Mise en contexte (facultatif) SO

Cette inspection fait suite à une plainte pour excavation et élimination de sols contaminés en provenance de la butte récréative du parc Frédéric-Coiteux, à Repentigny. Le terrain où est située cette butte a été acquis par la commission scolaire des Affluents qui projette la construction d'une nouvelle école primaire dans ce parc. Le plaignant allègue que l'entrepreneur mandaté par la Commission scolaire des Affluents (Excavation G. Allard) transporte des sols contaminés jusque sur un terrain leur appartenant à L'Épiphanie. De plus, le plaignant affirme que tout le projet de la commission scolaire ne respecte pas les lois et règlements environnementaux, notamment en ce qui a trait à la caractérisation des sols sortants.

Le but de la présente inspection est donc de vérifier le bien-fondé de cette plainte et de s'assurer que le projet de réutilisation de ce terrain ne contrevient à aucune loi ou règlement sous l'égide du MDDELCC.

3 Description de l'inspection

Inspection du 2015-07-28

Je me présente au chantier à 9h01 mais je constate qu'il est temporairement fermé pour les vacances annuelles de la construction. Je note que les travaux sont réalisés par la compagnie Excavation G. Allard (450-588-4334). Je n'entre pas sur le terrain puisque le lieu est sécurisé par des clôtures et qu'il n'y a personne sur les lieux. Je fais le tour du terrain en longeant la clôture et ne perçois aucune odeur s'apparentant à celle des hydrocarbures. Je quitte donc les lieux et me dirige vers le site de dépôt de terre appartenant à Excavation G. Allard à L'Épiphanie (lieu où des sols supposément contaminés seraient déposés selon le plaignant : lieu SAGO 90353616).

Sur place je rencontre un employé préposé à l'accueil des camions arrivants au site. Après m'être identifié et lui avoir expliqué la raison de ma présence, il m'apprend qu'il est aussi opérateur de machinerie lourde au projet du parc Frédéric-Coiteux. Il me confirme que seuls les sols <A viennent ici. Les sols >A sont soit laissés sur place, soit expédiés dans des sites pour sols contaminés. Il me dit qu'un surveillant de chantier de l'entreprise art 23-24 surveille les travaux et s'assure que les sols aillent au bon endroit. Je lui demande de me montrer où les sols <A sont dirigés ici, sur le site de l'Épiphanie et il me conduit jusqu'au fond du terrain à l'endroit prévu pour ces sols. Je parcours donc à pied le secteur où ont été déposés les sols en provenance du parc Frédéric-Coiteux. Je prends au hasard une dizaine de poignées de sols que je porte à mon nez : je ne détecte aucune odeur particulière. Les sols sont généralement bruns, comportant par endroits une faible fraction de cailloux, sans aucun signe visuel ou olfactif de contamination. À 9h52, je quitte les lieux.

Inspection du 2015-08-04

De retour au parc Frédéric-Coiteux, je rencontre art 53-54 Excavation G. Allard) et art 53-54 à la roulotte de chantier. Après m'être identifiée à l'aide de ma preuve de statut et leur avoir expliqué la raison de ma présence, ils m'apprennent que :

- art Solmatech a réalisé en mai 2015 une caractérisation environnementale des sols entre l'élévation 16 m et le sommet de la butte existante, pour le compte de la Commission scolaire des Affluents (Maître d'œuvre), ce qui correspond à la portion de la butte qui devait être retravaillée dans le cadre de l'actuel projet, soit le réaménagement de la butte à glisser du parc Frédéric-Coiteux;
- Au total, 45 000m³ de sols ont été caractérisés et divisés par degré de contamination (<A, A-B, B-C, <C);
- Les sols <A sont allés sur le site de Excavation G. Allard : les preuves de voyage de sols me seront acheminées par courriel;
- Les sols A-B demeurent sur le site;
- Les sols B-C et >C sont envoyés chez art 23-24 (LESC autorisé);
- Je peux communiquer avec Mme Gabrielle Gélinas de la CS des Affluents pour avoir accès aux études et aux preuves de disposition.

Ils me montrent ensuite les plans où figure la position exacte des sols contaminés : la caractérisation de la butte a été réalisée par tranche de 1 mètre d'épaisseur, de sorte que des informations sur la nature des contaminants sont documentées avec précision sur ces plans. Je les remercie pour ces informations. Le chargé de projet pour Excavation G. Allard doit nous quitter : avant son départ, je lui suggère de mettre en place des mesures pour empêcher l'émission de poussière en provenance des voies de circulation (ex. : camion à eau, abat poussière).

En compagnie du chargé de projet de l'entreprise art 23-24 je me rends sur le chantier. Je ne perçois aucune odeur particulière, sinon celle de la terre. Le chargé de projet me montre deux piles de sols A-B prêt pour leur disposition chez Viitalierre : les sols ne dégagent aucune odeur particulière. Je remarque une pelle mécanique qui sépare les quelques matières résiduelles qui se retrouvent parmi les sols (béton, tuyaux, brique). Le chargé de projet de Solmatech m'informe que toutes les matières résiduelles sont retirées et disposées dans un lieu autorisé. Je quitte ensuite les lieux.

De retour au bureau, je communique avec Mme Gabrielle Gélinas de la commission scolaire des Affluents et lui demande

3 Description de l'inspection

accès aux documents suivants :

- Étude de caractérisation environnementale des sols de la butte réalisée en mai 2015 par Solmatech;
- Les preuves de disposition des sols déjà expédiés à l'extérieur du site;
- Tout autre document pertinent pour vérifier la gestion des sols et des matières résiduelles en provenance du site.

Le même jour, Mme Ana-Maria Villa, régisseuse construction du service des ressources matérielles de la CS des Affluents communique avec moi. Elle m'informe qu'elle est la répondante de la CS des Affluents auprès du ministère. Elle m'informe que les documents demandés me seront envoyés rapidement. Concernant les preuves de disposition, elle les enverra aussi dès réception. Elle m'informe qu'une autre étude de caractérisation a été réalisée par Solmatech à l'endroit où la construction de la future école est projetée. Dès réception, elle nous la fera parvenir. Concernant le projet de réutilisation de ce terrain que nous savons maintenant contaminé, je lui demande si la CS des Affluents est disposée à présenter au ministère ce projet de réutilisation, tel que décrit dans la section 6.2 de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*. Dans les faits, la CS des Affluents a déjà en main tous les documents dont il est question dans cette section de la PPSRTC. Elle me dit que la CS n'a rien à cacher. Elle prendra connaissance de cette section de la Politique et m'enverra les documents exigés. En terminant, elle m'explique que ce projet, depuis le début, n'a pas obtenu l'accord d'un certain nombre de résidents de ce quartier, alors que certains autres y voient une amélioration. Elle me dit que la CS met tout en œuvre pour que les travaux de construction incommodent le moins possible les résidents limitrophes de ce parc.

4 Vérification complémentaire à l'inspection (si requis)

SO

- Le 2015-08-05, je reçois l'*Étude de caractérisation environnementale des sols entre l'élévation 16 mètres et le sommet de la butte existante*. Cette étude est réalisée dans le cadre de la construction d'une école primaire au Parc Frédéric-Coiteux à Repentigny. Je prends connaissance de cette étude et je constate que :
 - Le nombre d'échantillons respecte le cahier 5 du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales du MDDELCC* : pour un volume de 45 000m³, 16 échantillons pour les premiers 2000m³ + 1 échantillon pour chaque 500m³ supplémentaire, soit 86 échantillons. Un total de 102 échantillons;
 - Un total de 129 échantillons ont été prélevés : le 10% de contrôle qualité est donc respecté;
 - Le laboratoire Maxxam détient les accréditations pour les analyses demandées, soient : HP C10-C50, HAP et 13 métaux et métalloïdes (Ag, As, Ba, Cd, Cr, Co, Cu, Sn, Mn, Mo, Ni, Pb, Zn);
 - Sur les 129 échantillons acheminés au laboratoire, un seul n'a pas été jugé recevable à l'arrivée (pot cassé) et n'a donc pas été analysé;
 - La foreuse utilisée est de type « foreuse à tarière évidée ». C'est la méthode la plus recommandée par le cahier 5
 - La compilation des différentes catégories de sols se présente ainsi :
 - < A : 27965 m³
 - A-B : 15 553 m³
 - B-C : 772 m³
 - >C : 278 m³

Après lecture de cette étude, je ne crois pas que le ministère devrait caractériser à nouveau les sols demeurant en place au parc Frédéric-Coiteux puisque l'étude déjà réalisée est conforme à nos exigences.

5 Conclusion

Un projet de réaménagement de la butte à glisser du parc Frédéric-Coiteux et de construction d'une école primaire dans ce même parc est actuellement en cours de réalisation, sous la direction de la Commission Scolaire des Affluents. Après inspection des lieux et après avoir pris connaissance des documents fournis jusqu'à maintenant, rien n'indique que des sols contaminés >A ont été expédiés à l'extérieur de ce site dans un endroit non autorisé à les recevoir. De plus, l'étude de caractérisation réalisée, et sur laquelle prends appui les travaux actuels, a été réalisée dans les règles de l'art et en conformité au cahier 5 du *Guide d'échantillonnage à des fins d'analyses environnementales du MDDELCC*. La surveillance des travaux sur le chantier permet un contrôle adéquat de la gestion des sols, tant ceux qui sortent que ceux qui demeurent sur place. Je n'ai constaté aucun manquement au cours de ces inspections et des vérifications qui en découlent.

Évaluation de la gravité des conséquences des manquements constatés



SO

6 Recommandations

Ainsi, je recommande de :

- faire une demande de validation des documents transmis par la Commission Scolaire (caractérisation environnementale des sols) à la DRAE;
- assurer réception des autres documents demandés: preuves de disposition des sols >A, nouvelle étude de caractérisation du futur emplacement de l'école primaire, description générale du projet et mesures de mitigation mises en place concernant le maintien d'une contamination sur le site, le cas échéant.

Rédigé par : Mireille Dumont

Signature :

Date de signature : 2015-08-10

7 Vérification du rapport d'inspection

Approuvé par : Sophie Daigneault

Fonction : Chef d'équipe
Secteurs industriel et municipal

Signature :

Date : 2015-8-12

Commentaires :

Je suis en accord avec les recommandations formulées:

- faire une demande à la DRAE pour commenter l'étude de caractérisation réalisée;
- assurer le suivi des autres documents demandés